



Fiche PIL8TER

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

LA RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DANS LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX



| | | | |
|------------|--------|--------------------------|-----------------------------|
| Date (s) : | Lieu : | Durée : 1 jour, 7 heures | Tarif adhérents : sur devis |
|------------|--------|--------------------------|-----------------------------|

Objectifs pédagogiques

- ◆ Connaître les principes généraux de la responsabilité civile et pénale.
- ◆ Mesurer les risques en matière de responsabilité
- ◆ Analyser les situations pouvant entraîner la mise en jeu de sa responsabilité

Programme

Les notions de responsabilité :

- * Responsabilité civile / administrative / pénale
- * Juridiction civile / pénale

La responsabilité pénale :

- * Travailler avec des personnes vulnérables des mineurs
- * Infractions intentionnelles et non intentionnelles
- * Cas particulier du secret professionnel, de la non assistance à personne en danger et de l'obligation de sécurité

La responsabilité civile

Les cas d'engagement de votre responsabilité :

- * Responsabilité contractuelle / délictuelle
- * Défaut d'organisation du service
- * Défaut de surveillance
- * Dommages causés par les usagers
- * Responsabilité sans faute

Le contrat d'assurance (demi-journée supplémentaire optionnelle)

- * Contrat d'assurance
- * Clauses indispensables
- * Négocier avec son assureur
- * Et en cas de sinistre

Public : Bénévoles élus

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation :

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 4 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Apports théoriques réglementaires et recommandations CNIL. Illustrations pratiques adaptées au secteur médico-social. Documentation remise aux participants

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Intervenant de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.